

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME PATRICIA SAEZ**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
29 Juin 2018**

**OBJET : Délégation "Ressources naturelles et risques environnementaux" -  
Subventions aux associations - Première répartition.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 29 Juin 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'attribuer des subventions aux associations figurant en annexe du rapport pour un montant total de 114 000 € en fonctionnement, soit 44 000 € pour les ressources naturelles et 70 000 € pour les risques environnementaux
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions type découlant de cette décision.

La dépense totale correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**